

Dear member,

On October 17, 2021, at the Annual General Meeting (AGM) of the association the members in attendance passed the following proposed motion:

By-law 9 g) A \$10.00 fee added to all certified cosmetology annual license, for the purpose of member life insurance. Any member over the age of 65 will not be subject to the \$10.00 fee.

An addition of \$10.00 will be added to your annual June renewal of \$55.00, the total required to receive a valid license will be \$65.00. Included in an Association Membership and effective June 1, 2022, all active valid members of the Cosmetology Association of New Brunswick will receive Life Insurance Coverage with Medavie Blue Cross Canada as described below:

Benefit formula	\$10,000 (Flat amount)
Non-Evidence Limit	\$10,000
Reduction at age 65	50% of amount of insurance
Waiver of Premium	To age 65
Terminal Illness Benefit	Included
Termination	Age 70, termination of membership or retirement
Sign up between September 15th and November 15th for one of two chances to win a \$250 Gift Card!	

The second proposed motion that passed at the AGM is as follows:

By-law 6.2 Every person who owns or operates a salon must hold a valid salon permit, including salons located in a private residence.

In continued effort to go paperless the CANB is currently designing a digital license, please stay tuned!

Please continue to visit our website and social media sites for updates and important information.

Sincerely,
CANB Team

Cher membre,

Le 17 octobre 2021, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'association, les membres présents ont adopté la motion proposée suivante :

Règlement 9 g) Des frais de 10,00 \$ ajoutés à toute licence annuelle certifiée en cosmétologie, aux fins de l'assurance-vie des membres. Tout membre âgé de plus de 65 ans ne sera pas assujéti aux frais de 10,00 \$.

Un ajout de 10,00 \$ sera ajouté à votre renouvellement annuel de juin de 55,00 \$, le total requis pour recevoir une licence valide sera de 65,00 \$. Inclus dans une adhésion à une association et à compter du 1er juin 2022, tous les membres actifs valides de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick recevront une couverture d'assurance vie auprès de Medavie Croix Bleue Canada comme décrit ci-dessous :

Formule de prestation	10 000 \$ (montant fixe)
Limite d'absence de preuve	10 000 \$
Réduction à 65 ans	50% du montant de l'assurance
Renonciation à la prime Jusqu'à	l'âge de 65 ans
Prestation pour maladie en phase terminale	Incluse
Fin de l'âge de	70 ans, cessation d'affiliation ou retraite
Inscrivez-vous entre le 15 septembre et le 15 novembre pour l'une des deux chances de gagner une carte-cadeau de 250 \$	

La deuxième motion proposée qui a été adoptée à l'AGA est la suivante :

Statut 6.2 Toute personne qui possède ou exploite un salon doit être titulaire d'un permis de salon valide, y compris les salons situés dans une résidence privée.

Dans le cadre des efforts continus pour éliminer le papier, l'ACNB conçoit actuellement un permis numérique, veuillez rester à l'écoute!

Veuillez continuer à visiter notre site Web et nos sites de médias sociaux pour obtenir des mises à jour et des informations importantes.

Sincèrement,
Équipe L'ACNB